

220C5502  
FR0004050300-OP020-A06

21 décembre 2020

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

**GROUPE OPEN**

(Euronext Paris)

1. Le 21 décembre 2020, Portzamparc (Groupe BNP Paribas), agissant pour le compte de la société par actions simplifiée New GO<sup>1</sup> (laquelle agit de concert avec les membres des groupes familiaux Sebag, Sadoun et Mamou-Mani, de la société Montefiore Investment V S.L.P. (par l'intermédiaire de New GO qu'elle contrôle), de Mme Valérie Benvenuto et de la société D&A<sup>2</sup>), a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat initiée par la société New GO visant les actions de la société GROUPE OPEN **sera réouverte du 29 décembre 2020 au 13 janvier 2021 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé<sup>3</sup> qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions de la société GROUPE OPEN, les membres du concert susvisés détiennent 5 794 150 actions GROUPE OPEN représentant 8 328 151 droits de vote, soit 71,71% du capital et au moins 77,08% des droits de vote de cette société<sup>4</sup>.

La société New GO s'engage irrévocablement à acquérir au prix de **15 € par action** la totalité des 2 285 673 actions GROUPE OPEN existantes représentant 28,29% du capital et 22,92% des droits de vote de cette société.

Il est précisé que l'initiateur se réserve la faculté de procéder à l'acquisition d'actions GROUPE OPEN sur le marché jusqu'à la clôture de l'offre réouverte, au prix de l'offre, soit 15 € par action GROUPE OPEN, en application de l'article 231-39 II, 2° du règlement général.

2. Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Montefiore Investment V S.L.P.

<sup>2</sup> Contrôlée par M. Jean-Marc Dayan.

<sup>3</sup> Cf. D&I 220C5488 du 18 décembre 2020.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 8 079 823 actions représentant au plus 10 805 000 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.